

<https://enseignants.se-unsa.org/Portrait-robot-des-remplacants-du-second-degre>



Portrait-robot des remplaçants du second degré

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : vendredi 18 décembre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La direction de l'évaluation, de la performance et de la perspective (DEPP) a publié récemment une note d'information sur les enseignants remplaçants dans les premiers et second degré public. Qui est remplaçant aujourd'hui ?

L'[étude de la DEPP](#) s'intéresse à l'âge des remplaçants, à la proportion femmes/hommes, au type d'affectation qu'ils occupent, ou encore à leur ancienneté.

25 800 enseignants sont remplaçants parmi les 358 000 personnels enseignants titulaires du second degré public.

Cela représente 7,2 % des enseignants, répartis comme suit :

- 2,9 % des collègues ont une affectation à l'année,
- 1,6 % ont une affectation mixte (affectation à l'année + affectation de courte durée pour compléter)
- 2,6 % sont sur des suppléances.

En plus des remplaçants qui effectuent uniquement des suppléances, 10 500 enseignants non-titulaires assurent des missions de remplacement sur 34 000 contractuels.

Qui est remplaçant ?

Pas de différence fondamentale sur la proportion femmes et hommes pour les remplaçants.

En revanche **il y a plus de remplaçants chez les certifiés et profs d'EPS que chez les agrégés et profs de lycée professionnel.**

La proportion de remplaçants a peu évolué depuis 10 ans, elle a atteint son plus bas niveau (4,7%) en 2016/2017 avec la mise en oeuvre de la réforme de collège qui a bénéficié de moyens supplémentaires. Les remplaçants sont en proportion plus forte en début de carrière, mais aussi en fin de carrière dans une moindre mesure.

La note d'information s'intéresse à ce phénomène, qui précède parfois la retraite, avec une proportion plus forte d'arrêts de longue durée et de jours d'arrêt en général.

Pour le SE-Unsa, les résultats de cette étude doivent être pris en compte, notamment pour aménager la fin de carrière pour les enseignants.

A noter, **la proportion de remplaçants n'est pas la même selon les disciplines**, plus forte pour les disciplines littéraires (et notamment lettres, philosophie et langues) que pour les disciplines scientifiques ou professionnelles.

Le SE-Unsa continue à porter ses revendications pour améliorer la situation des personnels remplaçants :

- un meilleur accueil au sein des établissements,
- une prise en compte de cette mission difficile dans l'avancement
- une meilleure rémunération, en distinguant une part fixe et une part variable de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).